

Séance du 27 mars 2009

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal, convoqué le 20 mars 2009, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte rendu a été affiché à la porte principale de la Mairie.

-oOo-

PRESENTS : M. Grenet, Maire-Président ; Mme Lauqué, M. Millet-Barbé, Mme Dumas, M. Labayle, Mmes Bisauta, Durruty, M. Soroste, Mme Gibaud-Gentili, M. Jaussaud, Adjoint ; MM. Pommiez, Saussié, Causse, Lozano, Mmes Chevrel, Darmendrail, Castel, MM. Escapil-Inchauspé, Arandia, Gastambide, Mmes Doucet-Joyé, Salducci, Pibouleau -Blain, M. Soudre, Mme Capdevielle, M. Aguerre, Mme Thicoïpé, MM. Bergé, Ugalde, Barrère, Conseillers municipaux.

ONT DONNE POUVOIR : M. Etchegaray à Mme Lauqué ; M. Gouffrant à M. Jaussaud ; Mme Boé à Mme Chevrel ; Mme Chabaud-Nadin à M. Pommiez ; M. Lacassagne à Mme Darmendrail ; Mme Demont à M. Causse ; Mme Touraton à Mme Doucet-Joyé ; M. Etcheto à M. Aguerre.

ABSENTE : Mme Loupien-Suares.

SECRETAIRE : Mme Salducci.

OBJET : INFRASTRUCTURES, ESPACES PUBLICS et CADRE DE VIE - Aménagement du giratoire Darrigrand et de la voie de desserte des résidences étudiantes - Convention de maîtrise d'oeuvre confiée par la CABAB à la Ville

Monsieur LABAYLE présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

La Ville de Bayonne a sollicité la Communauté d'Agglomération BAB pour réaliser l'aménagement d'un carrefour giratoire sur l'avenue Jean Darrigrand.

La création de ce giratoire à proximité de l'accès au site de Saint-Crouts présentera un triple enjeu :

- permettre les entrées et sorties plus aisées et sécurisées au domaine de Saint-Crouts où seront prochainement installées l'Institut de Formation en Soins Infirmiers (IFSI) et l'Ecole d'Art ;

- permettre la desserte des résidences étudiantes en cours de construction ;
- permettre à terme le raccordement d'une voie de désenclavement du quartier Lestanquet qui débouchera sur la voie nouvelle de desserte des résidences étudiantes.

L'avenue Jean Darrigrand étant une voirie déclarée d'intérêt communautaire, la Communauté d'Agglomération BAB sera maître d'ouvrage de l'opération.

Le coût des aménagements du giratoire et de la voie nouvelle de desserte des résidences étudiantes est estimé à 400 000 € TTC.

La maîtrise d'œuvre des travaux d'aménagement du giratoire ainsi que de la voie de desserte de la résidence étudiante jusqu'à sa jonction avec l'emplacement réservé pour la création de la voie de désenclavement du quartier de Lestanquet sera confiée à la Ville de Bayonne à titre gracieux.

La maîtrise d'œuvre de la partie de voie en accompagnement du programme de construction des résidences universitaires au-delà de l'emplacement réservé sera réalisée par les services communautaires.

En conséquence et au vu des éléments qui précèdent, je vous demande :

- de valider le projet de création du giratoire et de la voie de desserte ;
- de confirmer la Communauté d'Agglomération BAB comme maître d'ouvrage de l'ensemble des travaux ;
- de valider la maîtrise d'œuvre de la ville pour la conduite des travaux décrits ci-dessus ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de maîtrise d'œuvre avec la Communauté d'Agglomération BAB.

Adopté à l'unanimité.

Ont signé au registre les membres présents.